



Journal de communication de la commune de FRESSINES

Nous contacter :

Mairie de Fressines
23 route de La Crèche
79 370 Fressines
Tél: 05 49 73 98 73
Fax: 05 49 73 98 74
mairie-fressines@wanadoo.fr
La mairie est ouverte tous les
après-midis de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi.

Edito

Organisées sur une seule journée, les festivités du 14 juillet se sont agréablement déroulées avec une météo propice au pique-nique et au concours de tourtières. Un grand nombre d'entre vous ont participé aux activités de l'après-midi dans l'attente du « miget » de fin de soirée et du feu d'artifice qui a été de bonne teneur. Après la trêve estivale, l'heure est déjà arrivée de penser à la rentrée de septembre. Avec l'ouverture de la 8^{ème} classe, je souhaite à tous une bonne rentrée scolaire. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouvelles

enseignantes Mmes Dupont et Charron. Une bonne rentrée associative et sportive pour nos bénévoles qui vont reprendre leurs activités et un souhait particulier de pleine réussite à notre nouvelle équipe de football féminin qui se lance dans l'aventure. Vous aurez le plaisir de retrouver ou de découvrir tout ce petit monde lors de la journée des associations qui se déroulera le samedi 15 octobre 2011 à la salle des fêtes. Les travaux de la rue du Pigeonnier sont terminés. Chacun peut apprécier le changement radical de cette voie qui offre

maintenant confort et sécurité pour l'ensemble des usagers. Les travaux de la future mairie avancent au rythme souhaité et mesuré car il nous faut aussi assurer le quotidien. La régie municipale est un intervenant de qualité dans les différents travaux (cloisons, isolation, plafonds suspendus...). Nous en sommes actuellement à la pose des revêtements muraux et au choix du carrelage des sols. Nous gardons comme objectif et dans le meilleur des cas, un déménagement pour la fin de l'année. Bonne lecture et sincère dévouement.

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Réforme territoriale : le conseil municipal dit non
- À savoir
- La rentrée scolaire 2011
- Les travaux au cours de l'été
- Inscriptions sur les listes électorales
- Objets trouvés
- Incinération des débris végétaux
- Avis aux nouveaux habitants et à ceux qui partent
- Collecte des encombrants le 3 octobre
- Élagage des haies et palissades, murs et murets
- Téléthon 2011
- Deux nouveaux services sur la commune

La vie associative

- École de musique
- Fressines en Fête
- Animation des « tard venus »
- Association des Parents d'Elèves
- ACCA de Fressines
- ENERG'YM : la gym volontaire
- Théâtre: les baladins de Fressines
- Fressines .net

Les décisions du Conseil Municipal

Réforme territoriale : le conseil municipal dit non

Lors de sa séance du 27 juin, le conseil municipal a délibéré sur la réforme territoriale et le projet de Mme la Préfète de fusionner les communautés de communes de Celles-sur-Belle, du Lezayen, du Val-de-Boutonne, du canton de Melle et du Cœur de Poitou. À l'unanimité des présents (13) le conseil dit non à cette fusion. Ceci pour les motifs suivants : Le conseil municipal souhaite conserver un certain nombre de compétences et surtout la compétence école (école gérée par la commune), sur ce point les garanties ne sont pas claires. Le conseil municipal regrette aussi l'absence totale de chiffres et de projections sur les conséquences fiscales de ce regroupement. Les élus ne souhaitent pas donner un chèque en blanc, ils veulent en connaître les conséquences pour pouvoir décider sereinement, les délais pour une telle décision sont trop courts. Concernant la gouvernance de la fusion, les élus considèrent que le poids de la commune sera noyé dans une structure de près de 80 communes et de plus de 100 délégués, la perte de pouvoir de

décision sera réelle. De plus les débats au sein de cette structure seront inévitablement politisés ce qui risque de freiner toute décision et rapidement de tendre vers des tensions. L'argument de la réduction des coûts de gestion et des économies d'échelle ne tient pas. Au contraire la nécessité de maintenir les structures et les effectifs se traduira par une augmentation des charges, de plus comment harmoniser la fiscalité, les coûts de gestion qui vont aujourd'hui du simple au double sans que le contribuable soit impacté. La commune de Fressines se partage entre deux bassins de vie celui de Niort (le plus important) et celui de Melle. Parallèlement l'identité Celloise est forte, dans ces conditions pourquoi vouloir changer le territoire? Le Conseil municipal propose donc que la communauté cantonale de Celles-sur-Belle (qui répond aux critères exigés), soit maintenue en l'état dans l'attente de réponses aux différentes questions posées et d'un délai supplémentaire pour analyser toutes les conséquences de la

À savoir

La rentrée scolaire 2011

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 5 septembre à 8 h 30, l'accueil des enfants se fait sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 8 h 30 à 16 h. L'école Pierre Moinot compte 196 élèves, 8 de plus que l'année passée, ce qui confirme l'ouverture d'une huitième classe, soit 78 élèves en maternelle et 118 en élémentaire. La répartition dans les huit classes est la suivante : 28 PS avec Mme Roy, 26 MS avec Mme David, 24 GS avec Mme Perrier, 25 CP avec Mme Sureau, 20 CE1 avec Mme Dupont, 26 CE2 avec Mme Charron, 23 CM1/CM2 avec Mme Barraud et 24 CM1/CM2 avec Mr Texereau.

Mme Sureau Claudine assure également le poste de direction. A noter l'arrivée de deux nouvelles enseignantes sur la commune Mme Dupont (qui remplace M. Jouvin) et de Mme Charron pour la huitième classe. Les 3 postes d'ATSEM sont assurés par Mme Mousset, Mme Pothet et Mme Savarit. La garderie du matin est assurée par Mme Savarit et Mme Pothet, pour la garderie du soir Mmes Savarit, Mousset et Pothet seront assistées de Mlle Lochon et de Mme Magrino. Le ménage des différentes salles de classes et autres (informatique, bibliothèque, garderie, etc...) est assuré par l'ensemble des personnes encadrant les enfants auquel vient se rajouter Mme Decou.

Cantine et garderie : tarifs et horaires

Les travaux au cours de l'été

École : préparation de la rentrée scolaire, travaux de peinture à l'intérieur des classes et à l'extérieur sur le parking pour améliorer la sécurité, tapisserie de la dinette, contrôle des jeux par l'entreprise Véritas, installation d'une nouvelle machine à laver le linge, installation de la huitième classe, révision du système d'alerte incendie avec une pose d'alarme dans chaque classe.

Voirie : aménagement et entretien des espaces verts, traitement des taupes, travaux de fauchage et de désherbage des bords de routes, travaux de finition sur la

Les repas de la cantine sont confectionnés par M. Secq, aidé de Mme Girault et Mme Lacroix. Le tarif du repas, cette année est fixé à 2€03. **Les tickets sont à retirer à la garderie, le jour de la rentrée le matin à partir de 8 h et de 16 h à 18 h, puis par la suite aux dates communiquées dans les cartables.**

Le matin, la garderie ouvre à 7 h jusqu'à 8 h 10 au tarif de 1€39. Elle est gratuite à partir de 8h10 pour faciliter la fluidité sur le parking de l'école. L'accès à l'école se fait par la grille du haut, mais les parents des élèves les plus grands peuvent les déposer à la grille du bas, rue de la Fontaine (arrêt minute).

Le soir, les enfants sont pris en charge dès la fin des cours : de 16 h à 16 h 30 la garderie est gratuite, de 16 h 30 à 18 h le tarif est de 1€39, de 18 h à 18 h 30 il sera ajouté 0€73, de 18 h 30 à 19 h il sera ajouté 3€16. Pour un enfant qui reste à la garderie de 16 h à 19 h le tarif est donc de 5€28. Le dépassement du temps réglementaire (19h précises) sera assujéti d'une pénalité de 6€36.

Un règlement précisant toutes ces données ainsi que le fonctionnement du cahier d'émargement sera remis aux parents dès la rentrée.

Nous souhaitons une bonne rentrée à tous les élèves et en particulier aux nouveaux arrivants ainsi qu'à l'équipe enseignante.

rue du Pigeonnier avec pose de l'abri bus (à noter que la réception des travaux est prévue le vendredi 9 septembre).

Travaux à venir début septembre : entretien des routes communales avec la pose de 8 tonnes de PATA (goudronnage partiel), réfection de chaussée, au rond point de Rochetan, rue des Chaumettes, rue du Petit Bois et rue de l'Orme.

Future mairie : les plafonds suspendus, l'électricité, les tapisseries ont été posés, les agents communaux vont débiter la pose de carrelage dans la salle d'archivage.

Inscriptions sur les listes électorales

2012 sera une année d'élections, élection présidentielle les 22 avril et 6 mai, suivie des législatives les 10 et 17 juin. Mais pour voter, il faut être inscrit. Les personnes non inscrites et les nouveaux arrivants peuvent s'inscrire jusqu'au **31 décembre 2011**. Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et se présenter à la mairie. Les jeunes qui ont

atteint l'âge de 18 ans ou qui auront 18 ans avant le 28 février 2012, vont recevoir soit un avis d'inscription d'office, soit un courrier les invitant à venir s'inscrire en mairie. De même les personnes qui veulent faire corriger leur carte d'électeur (ajouter le nom d'épouse par exemple, modifier l'adresse...) doivent faire une demande par écrit en mairie, avant le 31 décembre 2011.

L'école Pierre Moinot compte 196 élèves répartis dans 8 classes, 78 en maternelle et 118 en élémentaire

Les personnes non inscrites et les nouveaux arrivants peuvent s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2011.

Objets trouvés à réclamer en mairie : un bonnet péruvien, une écharpe grise, un parapluie pliant rouge et de nombreux vêtements d'enfants oubliés à l'école .

À savoir

Incinération des débris végétaux

Par arrêté Préfectoral, l'incinération des déchets ménagers ou assimilés (dont font partie les déchets verts des jardins) est interdite, en plein air, de même que dans les incinérateurs individuels toute l'année. Les déchets doivent être apportés à la déchèterie la plus proche ou, dans le cas de déchets verts, peuvent également être entreposés afin de constituer du compost. A titre exceptionnel et par dérogation, **les particuliers ne bénéficiant pas d'une collecte** des déchets verts à leur porte ou **organisée à proximité** et n'ayant pas l'usage de compost, peuvent procéder à titre dérogatoire du 1er octobre au 31 mai de l'année suivante à l'incinération de leurs déchets de jardin sous réserve du respect des règles suivantes.

Une distance minimale de 200 mètres des

bois, forêts, plantations et landes, et de 50 mètres de toute construction devra être respectée. L'opération ne pourra pas avoir lieu par vent défavorable vis-à-vis des habitations voisines, hangars, voies ouvertes... pour cause de fumée.

Dans tous les cas une déclaration de la mise à feu doit être faite auprès du maire, indiquant la date, le lieu et l'heure de celle-ci. Une surveillance constante et directe du feu doit être assurée par une personne majeure.

Il faut disposer d'un moyen d'alerte sur place, comme par exemple un téléphone mobile, et tout foyer doit être éteint avant l'heure légale du coucher du soleil. A cet arrêté, il convient d'ajouter un peu de bon sens par exemple : prévoir du matériel pour l'extinction, ou encore prévenir ses voisins...

Avis aux nouveaux habitants et à ceux qui partent

Après chaque déménagement, des actes administratifs sont à effectuer.

Les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie dès leur arrivée ou répondre à la fiche intitulée « nouveaux habitants » qui leur est adressée par le secrétariat de mairie.

Un déplacement en mairie permettra de se faire inscrire sur les listes électorales avant

le 31 décembre. En terme de bienvenue, le dernier bulletin municipal et quelques informations pratiques sont systématiquement remis.

De même ceux qui quittent définitivement la commune sont invités à se faire connaître en mairie.

Contact en mairie au 05 49 73 98 73 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Élagage des haies et palissades, murs et murets

La commune rappelle que l'élagage des haies et des palissades plantées sur le domaine privé, qui empiètent sur la voie publique et les trottoirs, qui masquent les panneaux de signalisation ou qui touchent les fils électriques et téléphoniques, est de la responsabilité des propriétaires.

La visibilité ainsi améliorée permet une meilleure sécurité. Les riverains des routes sont invités à vérifier leurs plantations. En

cas de non respect de ces consignes un courrier de mise en demeure sera envoyé aux propriétaires.

La commune pourra éventuellement apporter un soutien logistique sur demande motivée.

De même, de nombreux murs et murets se sont écroulés. Pour la sécurité de tous, il est demandé aux propriétaires de relever les pierres tombées sur la voie publique.

Téléthon 2011

Les journées Téléthon auront lieu les 2 et 3 décembre, ce sera au niveau national le 25^{ème} anniversaire. Pour que la commune puisse participer à cette action de solidarité, il faut mettre en place un comité local d'organisation. Pour cela, les membres du comité d'organisation de l'année passée lancent un appel à l'ensemble des foyers de

la commune pour trouver des bénévoles pour préparer l'édition 2011.

Une réunion d'organisation est programmée le vendredi 16 septembre à 20 h 30 à la salle des fêtes (petite salle). Toutes les personnes qui souhaitent s'investir seront les bienvenues. Contact : Patrice Fouché au 05 49 75 81 20

Deux nouveaux services sur la commune

Une nouvelle entreprise: depuis le 1er août, M. Jérôme Gisson est à votre disposition pour tous conseils, devis et travaux de cloisons sèches, isolation, carrelage, parquet. Véritable professionnel avec plus de 10 ans d'expérience. Contact : Jérôme Gisson, au 30 lotissement de la Galinière.

Tél : 09 81 89 89 07 ou 06 59 29 97 57

Mail : j.gisson@laposte.net

Une nouvelle assistante maternelle : Mme Estelle Bouteiller domiciliée 3 impasse des Champs Vinoux à Vaumoreau de Fressines est agréée par le Conseil Général en qualité d'assistante maternelle pour une période de 5 ans à compter du 1er août 2011. Elle peut recevoir trois enfants mineurs simultanément.

3

C'est la date de la prochaine opération de collecte des encombrants (vieux réfrigérateur, sommier, lave linge, matelas...) qui aura lieu **le lundi 3 octobre prochain.** Le service est ouvert à tous les habitants de la commune. Les demandes d'enlèvement sont à signaler au préalable en mairie avant le vendredi 30 septembre. Les encombrants devront être sortis le matin du

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante : <http://www.fressines.net/>

La vie associative

École de musique

L'assemblée générale de l'association aura lieu en janvier 2012, en conséquence les inscriptions se feront aux dates suivantes : le jeudi 8 et le vendredi 9 septembre de 16 h à 18 h 30 pour les réinscriptions et les cours d'éveil et le samedi 10 septembre de 10 à 12 h pour les nouvelles inscriptions. Les inscriptions auront lieu à la salle du Conseil municipal à côté de la bibliothèque.

Les activités musicales pour l'année 2011-2012 sont reconduites, à savoir : guitare, clavier, piano, batterie, djembé, éveil musical et chorale enfants, cours particuliers de chant, chorale adultes « Au chœur de Mayolle ». A noter l'arrivée d'un nouveau professeur de guitare, M. Nicolas Gallardo, qui remplace M. Sabin qui rejoint à plein temps l'école de musique de Melle. Les cours sont dispensés du lundi au vendredi dans les locaux municipaux jouxtant l'école. Ainsi les élèves de l'école maternelle et primaire fréquentant la garderie peuvent se rendre au cours et réintégrer la garderie à la fin de leur activité musicale.

Pour plus d'informations sur les horaires et les tarifs vous pouvez contacter : Mme Laurence Sénéchault 05 49 05 96 37

Association des Parents d'Elèves

Une nouvelle année scolaire va commencer, l'Association des Parents d'Elèves recrute des parents pour rejoindre le bureau ou tout simplement pour aider lors des manifestations. L'année passée s'est terminée dans la bonne humeur avec une participation record aux moules/frites. Être membre de l'APE est un excellent moyen d'intégration sur la commune notamment pour les nouveaux arrivés. L'ambiance y est très conviviale alors n'hésitez pas à nous rejoindre. Notre objectif est de représenter les parents et de trouver du financement pour les activités de nos enfants en lien avec l'équipe d'enseignants et la municipalité. Nous prendrons les inscriptions lors de notre prochaine assemblée générale dont la date vous sera communiqué par le biais du cartable des enfants.

Contact : Richard Deborde au 05 49 24 29 06

ENERG'YM : la gym volontaire

Venez nous rejoindre tous les mercredis de 18h30 à 19h30 pour bouger en musique et booster votre capital santé avec **KIM** nouvelle animatrice diplômée de la FEPEGV.

Les 2 premières séances "découverte" sont gratuites et sans engagement. La cotisation annuelle reste inchangée à **55€** de plus un petit cadeau de bienvenue sera offert pour chaque inscription.

La reprise des cours aura lieu le **mercredi 7 septembre à 18h30** à la salle des fêtes. Pour plus de renseignement contactez Julie au 05 49 75 15 63 ou Marie-Hélène au 05 49 75 65 91 ou Magali au 05 49 05 13 91

Fressines en Fête

Ran'diner le samedi 24 septembre : l'association organise le samedi 24 septembre 2011 son deuxième « ran'diner », une randonnée pédestre en semi nocturne avec un dîner sur un parcours au choix de 10 ou 15 kilomètres sur les chemins et venelles de la commune. Le départ se fera à la salle des fêtes, avec des départs libres de 17 h 30 à 20 h. Il faut prévoir de bonnes chaussures (chaussures de randonnée ou baskets).

Inscriptions dès maintenant et avant le 18 septembre, adultes 12 €, enfants nés après le 1er janvier 2000, 6 €. Ce tarif comprend l'inscription à la marche et les ravitaillements.

Un cadeau sera offert à chaque participant.

Contacts, renseignements et inscriptions : Myriam Fouché au 05 49 75 81 20, Alain Hérault au 05 49 77 24 66, Jean Yves Jolly au 05 49 05 33 35 ou encore par messagerie : fressines_en_fete@yahoo.fr

Animation des « tard-venus »

L'association les « Tard-venus » se produira les 17 et 18 septembre au château de Cherveux dans le cadre des journées du patrimoine. Les membres y produiront des ateliers d'artisanat : cuisine médiévale avec possibilité de dégustation, travail du cuir, haubergeon (fabrication de mailles), herboristerie, héraldique. Accès au campement gratuit, avec par la suite, visite possible du

ACCA de Fressines

L'ouverture de la chasse aura lieu le dimanche 11 septembre. La vente des cartes de chasse se fera, le vendredi 9 septembre de 17 h à 19 h et le samedi 10 septembre de 9 h à 12 h au local. Enfin, les chasseurs vous proposent une matinée découverte de la chasse, le dimanche 18 septembre à partir de 8 h. Si vous n'avez pas d'ami chasseur, contactez le Président au 06 61 81 49 65, il se fera un plaisir de vous trouver

Théâtre: les Baladins de Fressines

Venez rejoindre la troupe de théâtre pour jouer ou tout simplement pour aider aux décors, costumes...La réunion de rentrée est programmée le lundi 5 septembre à 21 h à la salle des fêtes. Vous pouvez aussi prendre contact par téléphone : M. Dalstein 06 71 96 68 47, L. Guérin 05 49 05 98 68, N. Cardinet 05 16 81 60 94

Fressines.net

L'association informatique « Fressines.net » vous propose de participer à son assemblée générale qui aura le lundi 12 septembre à 20h30 dans le local de l'association, situé au deuxième étage au dessus de la mairie Au programme : bilan de l'année, élection du bureau, perspectives...Contact : T. Pairault